



Je travaille actuellement pour une société dans laquelle tout le monde fume

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 14 décembre 2009

Bonjour,

Je travaille actuellement pour une société dans laquelle tout le monde fume dans les bureaux, ne me plaisant vraiment pas dans cette société, les heures supplémentaires n'étant pas payées (environ une dizaine par semaine), je ne supporte plus de subir tout ce tabac, j'aurais donc souhaité savoir si il est possible de porter plainte contre mon employeur et de demander des indemnités, dommages et intérêts... Pour conclure, je ne vais pas tarder à quitter l'entreprise.

Merci d'avance pour votre réponse

Réponse :

Le tabagisme passif et les heures supplémentaires non payées sont deux problèmes distincts à traiter séparément.

Si vous estimez que votre santé est mise en danger par le tabagisme passif dans votre lieu de travail, vous pouvez indifféremment :

- Demander l'aide de l'inspection du travail qui a désormais compétence pour constater et réprimer cette infraction
- Déposer une plainte devant le Conseil de Prud'hommes
- Exercer votre [droit de retrait](#) dans les conditions prévues par la loi
- Ou [déposer une plainte](#) devant le procureur de la République.

Effectuez ou confirmez toujours ces démarches par courrier et si vous craignez que votre situation soit mise en péril, demandez que votre anonymat soit respecté, mais n'écrivez jamais de manière anonyme.